

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1619**

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 4

À l'alinéa 49, après la référence :

« L. 5427-1 »,

insérer les mots :

« , de représentants des usagers du service public de l'emploi, parmi lesquels des personnes en situation de handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, les député.es membres du groupe LFI-Nupes proposent de compléter la composition du comité national France Travail par les représentants des usagers et notamment des personnes en situation de handicap.

La révision de la gouvernance introduite par ce texte dessine une organisation particulièrement floue et lacunaire. La composition du comité national est brièvement évoquée. Or, la présence de représentants d'usagers de Pole Emploi, des missions locales, des Cap Emploi ou encore des bénéficiaires du RSA est indispensable à la prise en compte de la réalité vécue par ces derniers. Leur participation doit être, à minima, sanctuarisée.

Cet amendement a été élaboré à partir d'une proposition d'APF France handicap et s'inscrit dans une logique transpartisane.